Heures d'ouvertures : 9h30 à 16H30 du lundi au vendredi

Formulaire d'emprunt

Informations Générales

Les kits de franchissement sont la propriété du Parc Naturel Régional de Millevaches (PNR). Ils sont destinés aux Entrepreneurs de Travaux Forestiers **uniquement dans le cadre de chantier situé sur le territoire du Parc**.

Renseignements obligatoires

Nom de l'entreprise :	
Siège social :	
Cadre d'intervention : (nom de la coopérative, du cabinet, de l'exploitant, d'un particulier…)	
Localisation du chantier : (commune, lieu dit)	
Type de chantier : (coupe rase, éclaircie…)	
Surface du chantier (en ha) :	Volume de bois à exploiter (en m^3) :
Durée prévue du chantier (en nombre de jours) :	
Nom du ou des cours d'eau à traverser :	
Nombre et type de tuyaux empruntés ☐ 300 mm de Ø ☐ 400 mm de Ø	Nombre et type de tuyaux retournés ☐ 300 mm de Ø ☐ 400 mm de Ø
Date de l'emprunt : (**limité à 40 j**)	Date de retour :
Commentaires : (dégradations, problèmes rencontrés…)	

L'entrepreneur s'engage à :

- utiliser les kits de franchissement uniquement sur le territoire du PNR.
- solliciter les autorisations nécessaires auprès des services compétents de la Direction Départementale des Territoires DDT (art. L. 432-3 du code de l'environnement)
- valider auprès de la DDT le type d'équipement utilisé (art. L. 432-5 du code de l'environnement)
- ramener les kits de franchissements au lieu de stockage où ils ont été empruntés et dans le temps d'emprunt imparti
- signaler au PNR toutes pertes ou dégâts occasionnés sur le matériel mis à disposition

Avertissements :

Le non respect des engagements cités ci-dessus pourra entraîner une suspension voire une interdiction d'emprunt des kits de franchissement. En cas de perte ou de dégradations, le PNR pourra exiger le remboursement du matériel; à savoir : coût d'un tuyau de 300 mm de diamètre 65€ et 110€ pour un tuyau de 400 mm de diamètre.

L'entrepreneur de travaux forestiers reconnaît avoir pris connaissances des conditions générales d'emprunt et s'engage à les respecter.

Fait le, à Meymac. Signature :

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Courtine (SIVOM)
Bois de la Rame route de Crocq 23100 Courtine, Tel : 05 55 66 51 09